

# AVIS DE PROLONGATION

## PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### Opération susceptible d'affecter l'environnement Projet non soumis à enquête publique

#### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER "ECRIN BLANC" SUR LE SECTEUR AVERNE NORD

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de permis de construire déposé par la Société SCCV LA ROSIERE-MONTVALEZAN est mis en ligne sur le site de la Commune de MONTVALEZAN.

Le dossier comprend :

- la demande de permis de construire (le projet comporte 3 immeubles : une résidence de tourisme de 115 logements, un hôtel de 69 chambres et un immeuble d'habitation de 44 logements, sur un terrain situé Route du Golf, lieu-dit les Eucherts à Montvalezan-la Rosière), qui vaut demande d'autorisation de création au titre des établissements recevant du public ;
- l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet de construction de l'ensemble immobilier touristique l'"Ecrin Blanc".

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier: du 23 novembre 2020 au 28 décembre 2020 inclus par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/participation-pc-ecrinblanc>

Tous renseignements peuvent être demandés à la Mairie.

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de Montvalezan.

Le public pourra adresser ses observations par courriel à l'adresse suivante : [participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr](mailto:participation-pc-ecrinblanc@mail.registre-numerique.fr) jusqu'au 28 décembre 2020 inclus.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation.

La décision sur la demande de permis de construire sera prise par le Maire de MONTVALEZAN, autorité compétente pour prendre la décision.